

PRIX de PROJET de RECHERCHE

REGLEMENT

I- BUT DU PRIX

La société Française de Nutrition, dont une des missions est d'aider la recherche en nutrition, souhaite soutenir financièrement chaque année plusieurs projets de recherche sur des grands thèmes de la nutrition.

Le prix a pour objet d'aider financièrement à la réalisation d'un projet original de Recherche portant sur la Nutrition au sens le plus large, qu'il s'agisse de recherche clinique, fondamentale ou en santé publique, dans les disciplines suivantes : Sciences Biologiques, Médicales et Agro-alimentaires, Sciences Humaines et Economiques.

Ce prix est de 20 000 €

La dotation de ce prix sera versée à toute association (type loi 1901) ou tout autre organisme (Université, CNRS, INRA, INSERM, IRD, etc.) chargé de la gérer et de faire les retenues légales.

Ouverture de l'appel à candidature : 19 février 2018

Date limite de dépôts des dossiers : 22 avril 2018 minuit

II - PROFIL DE CANDIDATURE

Les candidats (chercheurs, enseignants-chercheurs, médecins diplômés ou en formation) devront être âgés **de moins de 40 ans au 31 décembre 2018**, et réaliser leur projet de recherche **dans une équipe française**. Le prix concerne un candidat qui soumet tout projet de travail portant sur la Nutrition au sens le plus large ainsi que défini plus haut. Un projet ne peut être soumis que par un seul candidat, et devra être réalisé par le candidat.

III - SOUMISSION DES DOSSIERS ET DEROULEMENT DE LA SELECTION

Le dossier est à télécharger sur le site de la SFN : www.sf-nutrition.org

Tout dossier **incomplet ou qui ne respectera pas le format imposé ne sera pas examiné.**

Ce dossier devra être envoyé avant le 22 avril 2018 minuit à l'adresse suivante : sf.nutrition.org@gmail.com avec comme objet : Dossier de prix SFN 2018

- Le projet doit être original et réalisable par le candidat au cours de l'année 2019. Il devra être réalisé dans une Equipe de Recherche n'ayant pas reçu de prix SFN en 2015, 2016 ou 2017.

- Les travaux réalisés feront l'objet d'un rapport à l'issue des 12 mois suivant l'attribution du prix et devront être présentés par les lauréats au congrès des Journées Francophones de Nutrition de l'année suivant l'attribution du prix. Ils pourront faire l'objet d'un compte-rendu dans les Cahiers de Nutrition et de Diététique (Editions Elsevier-Masson).
- Les lauréats s'engagent à remercier la SFN de son aide financière dans toute manifestation et dans toute publication ultérieure où sera rapporté le travail primé.
- Les lauréats s'engagent à soumettre aux Cahiers de Nutrition et de Diététique, en 2019, un état de la question de leur projet de recherche sous forme synthétique.
- La SFN ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas de revendication, poursuite ou menace de retrait d'aide formulée par une tierce personne ou un organisme privé ou public.

IV - MODALITES DU FINANCEMENT

Un ou plusieurs prix d'un montant unitaire de **20 000 € TTC** seront décernés en 2018. La durée du financement est de 1 an pour l'année civile suivant la tenue du congrès au cours duquel le ou les lauréat(s) sont désigné(s). Le versement de 20 000 € TTC aura lieu au début de l'année civile suivant l'attribution du prix.

V - COMPOSITION DU JURY

Le conseil scientifique de la SFN évalue les dossiers et peut s'adjoindre si nécessaire des experts extérieurs. Il comprend les membres suivants et statue à la majorité qualifiée :

Le/La Président(e) et le/la vice-Président(e) du Conseil Scientifique de la SFN,
 Les membres du Conseil scientifique de la SFN,
 Le/La Président(e) de la SFN, de droit,
 Le/La Secrétaire Général(e) de la SFN, de droit.

Le jury statue sans obligation de rendre compte de ses débats, est souverain pour toute question concernant ce Prix et sa décision est sans appel. Le jury établit une liste des projets retenus et propose un nombre de projets à financer. Le Conseil d'Administration décide du nombre de prix à accorder et les prix sont attribués selon le classement établi par le Conseil Scientifique.

VI - CHRONOLOGIE DES DIFFERENTES ETAPES DU PRIX

- Date limite de soumission du Projet : **22 avril 2018 minuit.**
- Un exemplaire de chaque dossier sera fourni à tous les membres du jury. Le Jury sélectionnera les dossiers en fonction d'une grille d'évaluation portant sur la qualité scientifique du projet, celle du laboratoire d'accueil et du candidat, et l'enjeu pour la Nutrition.
- Le prix sera remis au cours des Journées Francophones de Nutrition qui se tiendront du 28 au 30 novembre 2018 à Nice.

VII - CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de la SFN ne saurait être engagée, si pour une raison quelconque, elle était obligée de renoncer à l'attribution du Prix, y compris après réception des dossiers. Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.